

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant *franco* un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES
25 centimes la ligne
RÉCLAMES
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au Bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
26	Dim...	St Anne.		● P. L. le 1, à 11 h. 39' du soir.
27	Lundi...	s. Pantaléon.	Cazals, Bonneviolle (3 jours).	⊙ D. Q. le 8, à 2 h. 1' du soir.
28	Mardi...	s. Nazaire.	Soturac, Gramat.	☾ N. L. le 16, à 7 h. 46' du mat.
29	Mercredi...	St Marthe.	Grézels.	☽ P. Q. le 24 à 10 h. 41' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls cha-
rgés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LA LÈVE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Périgueux, Li- moges).....	7 h. du m.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Valence et le midi.....	6 h. 15 m. du s.
10 heures du soir.	Montauban, Caussade, Toulouse. Limogne (Lalbenque, Cajarc). Cazals, Gourdon.....	7 h. du m. 6 h. 15 m. du s.
	Fumel, Castelnaud-Mr, St-Géry..	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 Juillet 1863.

BULLETIN

La réponse de la Russie est arrivée, et s'il faut en croire à des renseignements parvenus à notre correspondant de Paris, le cabinet de St-Petersbourg accepterait les six points; mais il refuserait de proclamer l'armistice, et proposerait de le remplacer par une amnistie pour tous les insurgés qui déposeraient les armes dans un temps donné.

La Patrie de ce soir annonce déjà que les cabinets de Londres, de Paris et de Vienne sont trouvés d'accord pour reconnaître l'insuffisance de la réponse Russe, et que, dans l'échange de leurs vues qui a déjà eu lieu par le télégraphe, ils ont pu constater de nouveau l'entente qui existe entre eux.

En attendant, un tolle général se fait entendre contre Mourawieff « le pendeur », à cause surtout des mesures qu'il a prises, au dire du Post, contre les femmes de Wilna, qui portent le deuil:

« Nous savons de source authentique, dit ce journal, que Mourawieff avait ordonné aux filles publiques de porter des vêtements de deuil, afin qu'il fût impossible de les distinguer des femmes respectables. Ensuite il fit arrêter les femmes en deuil sous le prétexte qu'elles exerçaient leur métier sans être inscrites. Après punition, il les fit inscrire comme filles publiques.

Il n'y a qu'une voix dans le monde civilisé pour condamner ces procédés honteux qui déshonorent et flétrissent leur auteur.

Tout le monde se demande s'il est possible qu'on discute pendant que Mourawieff exercera de la sorte les fonctions dans lesquelles il est maintenu par la confiance du Czar, malgré les protestations de l'Europe.

Une feuille d'Allemagne prétend que non ! et

Londres, le 16 juillet 1863.

Courrier de Londres.

Les représentations de Faust au théâtre de Sa Majesté; — et à Covent-Garden; — Les théâtres anglais; — Les amazones de Hyde-Park.

Cher Monsieur,

C'est encore de Londres, en attendant mieux, que votre touriste ordinaire et extraordinaire vient aujourd'hui saluer vos lecteurs et présenter ses humbles hommages aux gracieuses lectrices qu'il pourrait avoir

C'est bien en effet à elles, au moins autant qu'à eux, qu'il s'adressera cette fois, puisque le grand événement du jour à Londres se trouve être un triomphe musical peut-être sans précédent, décerné par toute une nation à l'auteur illustre de tant de charmantes mélodies qu'elles ont entendues, qu'elles ont aimées, qui sont dans toutes leurs mémoires, et puisqu'il s'agit d'une, ou plutôt de deux victoires éclatantes, remportées en Angleterre par un nom purement Français!

Ne sais-je pas d'ailleurs mieux que personne à quel point la musique est maintenant en honneur dans le Lot, et combien leur appréciation, leurs suffrages à elles, leur participation même, ont contribué à cet heureux résultat!... Les femmes ne sont-elles pas bien souvent les meilleurs juges et les plus dignes propagatrices de nos chefs-d'œuvre? Cahors et Gourdon n'ont-ils pas des orphéons modèles qu'il m'a été permis de juger à l'œuvre, qu'elles encouragent en toute occasion, et qui, bien que datant de bien peu de temps, pourraient déjà lutter sans désavantage contre tous les orphéons les plus renommés, sous l'habile et persévérante impulsion de deux hommes jeunes, ardents, enthousiastes, et aussi intelligents que dévoués à l'œuvre qu'ils ont fondée? Et l'orphéon de Cahors n'a-t-il pas, tout récemment encore, entonné un chant d'allégresse et fait de nouveau ses

ajoute, dit la Presse de Vienne, que les six points qui produiraient le plus d'effet sur la Russie, seraient les suivants :

Du reste, la Russie s'y attend; nous en avons la preuve dans le décret que vient de rendre Alexandre II : « Vu les circonstances actuelles, » dit-il, une levée de 10,000 hommes est ordonnée pour le mois de novembre. »

A. LAYTOU.

D'après des lettres privées de New-York, la prise de Wicksburg par les fédéraux entraînerait forcément l'expulsion des confédérés sur le parcours du Mississippi.

On mande d'Athènes que l'agitation y est toujours très-grande. Le parti révolutionnaire démocratique gagne tous les jours en audace et en autorité. Rien ne fait prévoir la prochaine arrivée du nouveau roi de Grèce.

Une dépêche de Madrid fait connaître que le gouvernement espagnol serait disposé à offrir à la France de participer à la formation d'établissements militaires au Mexique.

Le Maréchal Ministre de la guerre a reçu du général commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique la dépêche suivante :

Le général Forey au Ministre de la guerre.

Mexico, le 10 juin 1863.

Je viens d'entrer à Mexico à la tête de l'armée. C'est le cœur encore tout ému que j'adresse à la hâte cette dépêche à Votre Excellence pour lui annoncer que la population de cette capitale tout entière, a accueilli l'armée avec un enthousiasme qui tenait du délire. Les soldats de la France ont été littéralement écrasés sous les couronnes et bouquets dont l'entrée de l'armée à Paris, le 14 août 1859, en revenant d'Italie, peut seule donner une idée.

J'ai assisté à un Te Deum avec tous les officiers de l'état-major dans la magnifique cathédrale de cette capitale, remplie d'une foule immense; puis

preuves, en célébrant avec éclat cette belle fête de l'unanimité, non moins glorieuse pour la circonscription électorale tout entière que pour le nom aimé et glorieux qu'elle venait d'acclamer une fois de plus comme pour justifier l'adage : Vox populi vox Dei !..

Et sans parler des encouragements donnés à la musique par la Préfecture et par la Recette générale, Gourdon n'a-t-il pas à sa tête, comme pour prêcher d'exemple, un excellent musicien, plein de goût, imbu des bonnes traditions et pour lequel la musique est restée un culte ?

N'avez-vous pas une foule de musiciennes distinguées que je pourrais nommer?... Et est-ce un mystère pour personne, et est-ce trahir un secret que de dire que Cahors et La Bastide-Murat possèdent, à l'heure qu'il est, deux organisations musicales tellement exceptionnelles, tellement hors ligne, que je les ai entendues exciter l'admiration et l'étonnement de trois hommes assez compétents (avouez-le!) Adolphe Adam, Niedermeyer et Félicien David !..

Le Lot m'a singulièrement éloigné de Londres !.. Mais le moyen, pour un touriste surtout, de ne pas séjourner un peu où il se plaît !.. Et d'ailleurs, est-ce donc faire tout à fait fausse route que de saluer en chemin Adolphe Adam, Niedermeyer et Félicien David, pour arriver à Gounod !..

Le succès du maestro Français et de son Faust à Londres vient de dépasser tout ce qu'il est possible d'imaginer, et je ne sache pas que jamais un compositeur vivant ait été honoré d'un pareil triomphe ! N'avez-vous pas un seul opéra représenté à Londres, et avoir, pour ses débuts, la chance d'être chanté le même soir, sur les deux théâtres les plus splendides du monde, et y faire salle comble ! Avoir à ses genoux tous les plus grands noms de l'Angleterre, toutes les plus belles Ladies des trois royaumes ! Etre ramené sur la scène aux acclamations de tous ! Etre tout-à-coup devenu le lion du jour et l'âme de tous les concerts !.. Il y aurait bien là de quoi donner le vertige aux plus forts, et il y a, de plus, de quoi encourager les plus humbles !..

Ce n'est pas que pour lui, comme pour bien d'au-

l'armée, dans une admirable tenue, a défilé devant moi aux cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice !

Après le défilé, j'ai reçu au palais du gouvernement les autorités qui m'ont harangué. Cette population est avide d'ordre, de justice de liberté vraie. Dans mes réponses à ces représentants, je leur ai promis tout cela au nom de l'Empereur.

Par la plus prochaine occasion, j'aurai l'honneur de vous donner de plus amples détails sur cette réception sans égale dans l'histoire et qui a la portée d'un événement politique dont le retentissement sera immense.

Le général commandant en chef,
FOREY

L'armée française est donc entrée dans la capitale du Mexique aux cris de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! sous une pluie de couronnes et de bouquets, au milieu d'un enthousiasme populaire qui a rappelé au maréchal Forey l'enthousiasme de la population parisienne au retour de l'armée d'Italie ! C'est là un beau jour pour notre armée; c'est là aussi une belle victoire pour la politique de l'Empereur.

Déjà de ses oppresseurs et de ces aventuriers de tous pays qui vont partout où il y a une cause de désordre et une espérance de pillage, le Mexique a aussitôt compris la pensée qui a inspiré notre expédition, et, dans nos soldats, il n'a plus vu des ennemis, il n'a vu que des libérateurs.

Ce n'est pas contre le peuple mexicain que nous avons à venger notre honneur national; c'est contre un gouvernement sans foi vis-à-vis de l'étranger, et qui, en manquant à toutes ses promesses et à tous ses engagements, s'était placé au ban des nations civilisées.

Ce n'était pas le peuple mexicain qui était à Puebla, c'était le gouvernement de Juarez avec toutes ses forces, et avec la terreur. On sait avec quelle intrépidité et quel héroïsme nos soldats triomphèrent de tous les obstacles. Le siège et la prise de Puebla occuperont une noble place dans notre histoire militaire.

A Mexico c'est le peuple rendu à lui-même qui a couru au-devant de nos soldats, N'étant plus dénaturée par un gouvernement qui était condamné au mensonge, la politique de la

très, la renommée ne se soit fait quelque temps attendre !.. Il a eu, lui aussi, ses heures de découragement et de lutte !.. Si notre théâtre de l'opéra ne lui a pas complètement réussi encore, si la Nonne Sanglante est tombée, au dire de ses amis, sous les coups de l'ennui mortel du poème, et si la Reine de Saba n'a eu qu'un succès d'estime, le voilà cette fois complètement vengé !.. Il avait donc eu raison d'avoir foi en lui ! Car il avait le feu sacré, et il aurait pu, nouveau Galilée, dire aussi aux incroyables, à propos de l'inspiration qui bouillonnait dans son cerveau : E par se muove !..

Le théâtre de Sa Majesté avait voulu ouvrir la marche. Faust y avait eu pour interprètes Ginglini, qui sait tirer habilement parti d'une voix un peu grêle, et la fameuse Titieni qui, dans le rôle éthéré de Marguerite, a le malheur de n'avoir pas précisément le physique de l'emploi !.. Le rôle de Mephistophélès est assez bien chanté par Gassier, et la Trebelli s'acquitte avec talent du rôle de Siebel. M. Gounod a eu de plus à ce théâtre le bonheur d'avoir pour chef d'orchestre (le chef d'orchestre est ici une puissance) une illustration dont Londres raffole et que vous connaissez toutes, Mesdames, bien plus que de réputation; car j'affirme que vous savez toutes par cœur son œuvre capitale, son vrai titre à la gloire, et qu'il n'est pas une d'entre vous qui ne l'ait jouée, ou chantée, ou valsée, et qui ne la fredonne sans cesse malgré elle, puisque ce grand homme s'appelle Ardit, et qu'il est l'auteur de ce fameux et jadis entraînant bacio, qui en est arrivé maintenant à l'état de persécution et de cauchemar, depuis qu'il est tombé à Paris, comme à Londres, et probablement à Cahors, dans le domaine barbare des orgues de Barbarie !..

Mais c'est surtout au grand théâtre Italien de Covent-Garden que les représentations de Faust devaient prendre les proportions colossales d'un véritable événement musical. On savait que M^{me} Miolan-Carvalho, déjà si appréciée du public anglais, avait apporté l'œuvre et la vraie Marguerite dans les plis de son manteau !.. On savait que ce rôle si poéti-

France se présentait sous son véritable caractère. Elle ne pouvait plus être méconnue, et aux méfians ces soigneusement entretenues pendant plusieurs mois, ont succédé naturellement ces manifestations enthousiastes que le maréchal Forey appelle, avec raison, un événement dont la portée sera immense.

La dépêche du maréchal Forey sera accueillie avec l'orgueil et la joie du patriotisme par tous ceux qui ont à cœur la fortune de nos armes et le triomphe de notre politique.

(Constitutionnel.) PAULIN LIMAYRAC.

Vichy. — Le marquis de Gallifet a remis à l'Empereur les drapeaux pris à Puebla et les clefs de Mexico offertes par la municipalité. Le bataillon de la garde était réuni devant le châtelet impérial. Sa Majesté a appelé les sous-officiers et leur a remis les drapeaux, au nombre de cinq, avec beaucoup d'enseignes, en leur adressant des paroles bienveillantes. « Si vous aviez été là » leur a dit l'Empereur, « vous auriez pris votre part de drapeaux. »

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 20 juillet.
Les réponses russes, dit le Morning-Post d'aujourd'hui, 20 juillet, sont évasives et prouvent que la Russie désire prolonger la lutte jusqu'à l'automne. Le devoir des trois puissances maintenant est de dé-livrer sur ce qu'il y a à faire.

Nous espérons, dit en terminant le Morning-Post, que la diplomatie sera active : l'expression de l'opinion publique doit l'aider.

Paris, 20 juillet.

Les difficultés au sujet du paquebot l'Aunis sont aplanies. On consent à rendre les hommes enlevés; la dignité du gouvernement italien est complètement sauvegardée.

New-York, 7 juillet.

Le bombardement de Port-Hudson continue. Les communications par steamer entre cette place et la Nouvelle-Orléans ne sont pas interrompues.

New-York, 9 juillet.

La reddition de Wicksburg a eu lieu sans conditions; c'est le manque de vivres qui l'a déterminée. 18,000 confédérés se sont rendus sur parole. On croit que Grant va marcher maintenant contre Port-Hudson.

que avait été écrit pour elle et créé par elle, et ce fut alors à qui voulait prêter son concours au maître et à l'artiste, et chacun voulut rivaliser de talent et de zèle, et comme elle n'avait que l'embaras du choix, elle choisit... tout le monde !

Le chef d'orchestre de Covent-Garden, le célèbre Costa en première ligne, le grand factotum musical de Londres, avait pris Faust sous sa haute protection; il commença, pour le distinguer de son aîné et pour honorer M^{me} Miolan, par l'appeler Faust e Margherita; il distribua les rôles, il s'adressa aux décorateurs les plus célèbres; et il fit si bien, qu'on peut affirmer qu'on ne verra jamais un ensemble aussi merveilleux et aussi splendide à tous les points de vue !..

Et je m'estime heureux que le hasard qui m'a conduit des fêtes de Boulogne à Londres, me fournisse l'occasion de vous rendre compte de la magnifique représentation à laquelle je viens d'assister.

La mise en scène est d'une somptuosité, d'une magnificence dont le théâtre lyrique ne peut donner aucune idée, et le spectateur y est constamment surpris par des effets scéniques qui dépassent tout ce qu'on avait tenté dans ce théâtre de Covent-Garden, si fertile en merveilles.

La première scène, d'ordinaire peu importante, qui représente l'intérieur de l'atelier de Faust, est un prétexte à nouveaux effets de lumière. Elle nous montre, après une obscurité trop compacte, un éblouissant lever de soleil qui projette ses rayons sur toutes les curiosités et tous les alambics restés dans l'ombre. Durant toute l'entrevue entre Faust et Mephistophélès, une lumière livide est si ingénieusement jetée sur le visage de ce dernier, quelle que soit sa position sur la scène, que le démon tentateur semble répandre tout au tour de lui une lueur diabolique. La scène de la Kermesse est un des plus pittoresques que nous ayons jamais vues au théâtre. Il a là un mouvement, une animation, un tohu-bohu qui étonnent et qui donnent bien l'idée d'une fête dans quelque ville allemande au moyen-âge. Les danses, les danseuses, les montreurs d'animaux et de curiosités foraines,

Vienne, 20 juillet, midi.

Tous les journaux assurent que l'Autriche persistera dans son entente avec la France et l'Angleterre. La Bourse est alarmée. Le crédit mobilier est à 191,50 Les lots de 1860 font 100 40.

Les journaux de Vienne annoncent que la réponse de la Russie a été remise hier à M. de Rechberg.

Le prince Gortschakoff accepte, sous la réserve d'une discussion, les six points; cependant il accepte le troisième conditionnellement. Il ne comprend pas une armée nationale polonaise; l'armistice lui paraît extrêmement difficile, vu l'excitation du peuple et de l'armée en Russie.

Le prince ne saisit pas, du reste, à quoi une conférence peut servir. L'entente sur les cinq points essentiels étant établie, il croit que des négociations diplomatiques suffiraient.

Le journal la Patrie dit que les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne se sont trouvés d'accord pour reconnaître l'insuffisance de la réponse russe, et constate de nouveau l'entente qui existe entre eux.

On assure que la Russie faisait, ces jours derniers, des démarches auprès de l'Autriche; cette dernière aurait particulièrement insisté sur son adhésion complète à la politique de la France et de l'Angleterre.

Le Pays croit savoir que la réponse russe n'a pas paru présenter des conclusions tout à fait satisfaisantes.

Les trois puissances restent complètement d'accord pour demander que la Russie adhère à leur programme.

L'Autriche aurait énergiquement repoussé les tentatives de la Prusse pour rompre l'entente des trois puissances.

Le Constitutionnel, sous la signature Boniface, dit que la réponse russe est l'objet de l'examen des gouvernements de France, d'Angleterre et d'Autriche, dont l'union et l'entente n'ont jamais été plus complètes, et qui, agissant dans un même esprit, tendant à un même but, sont plus que jamais d'accord pour combiner leurs appréciations et régler en commun leur conduite.

Le Moniteur publie une note exposant l'affaire relative au paquebot l'Aunis.

Le consul français a eu tort de ne pas maintenir la protestation contre l'enlèvement des cinq passagers.

Le Moniteur cite les articles des conventions et les formalités à observer en ces matières. La dignité du pavillon, le maintien des principes généraux et du droit des gens, imposaient le devoir au Gouvernement de l'Empereur de réclamer le redressement de faits regrettables.

De semblables incidents, nés d'un zèle excessif, ne sauraient altérer les cordiales relations de deux pays unis par tant de liens; ils sont désavoués par les gouvernements.

L'empressement du gouvernement italien à donner, à son allié, toutes les satisfactions légitimes, répondra certainement à la modération amicale des réclamations de la France.

Pour extrait : A. LAYTOU.

tout y est charmant et plein de fougue et d'entrain. La scène du jardin, dans laquelle se passe tout le troisième acte, est certainement l'une des choses les plus gracieuses qu'on ait jamais vues au théâtre; ou plutôt ce n'est pas une décoration de théâtre; c'est un jardin réel avec des parterres de fleurs naturelles, disposées à la manière allemande, entouré de jolis murs tout couverts de feuillages et de roses, ombragés par de jolis arbustes, le tout mystérieusement éclairé par un doux effet de lune qui prête à la vue un charme particulier et à l'imagination une sorte de rêverie.

Le quatrième acte se passe sur la Grande Place de la cathédrale. C'est devant sa gigantesque et imposante façade qu'on assiste au retour des soldats et qu'on entend ce chœur splendide que doivent infailliblement chanter vos orphéons, et qui, à Londres, est chaque soir redemandé à grands cris... C'est là encore que nous assistons à la fameuse scène du duel où le frère de Marguerite, ou l'infortuné Valentin succombe, et où il a même, l'autre soir, poussé par un sentiment d'honneur, que je qualifierai d'excessif, atteint de son fer, et contre tous les usages reçus, l'invulnérable démon du mal, à la hauteur de son œil satanique!

Tout-à-coup, et après la scène si dramatique de l'agonie et de la mort de Valentin, la façade de l'église disparaît comme par enchantement, et nous découvrons, dans toute sa magnificence, l'intérieur de cette immense cathédrale que nous pressentions si belle, rien qu'en la voyant de dehors. Sa nef, mystérieusement éclairée sur le premier plan, nous montre, à son extrémité et dans un incroyable lointain, le maître-autel splendide et illuminé. Il y a là un effet diorama que tout récit ne pourrait donner l'idée.

Et pourtant nous ne sommes pas encore tout-à-fait au bout, et comme si ce n'était pas assez de merveilles, le tableau final nous déploie, comme dans un mirage impossible, la plus étonnante et la plus magique des apothéoses, et Marguerite nous adresse ses suprêmes adieux, emportée par les an-

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. de Troismouts :

L'Opinion Nationale a publié sous ce titre : Les Paysans et le Suffrage universel, deux articles qui ressemblent à un acte de véritable accusation contre les habitants des campagnes. De la part d'un journal qui a de si grandes prétentions à représenter la démocratie, et la démocratie la plus avancée, cela est plus qu'une contradiction, cela touche au scandale.

« Voici la conclusion de ces deux articles de l'Opinion Nationale, nous la reproduisons textuellement :

« Travailleurs et soldats, les paysans nous » nourrissent et nous défendent; mais ayons » le bonheur, de reconnaître que, dans cet » immense creuset où s'élabore l'idée de la » France, ils ne peuvent fournir, hélas! que » le caput mortuum. »

« Nous ne prendrons pas la peine de défendre le patriotisme et le bon sens des habitants des campagnes. Ce patriotisme et ce bon sens ont rendu de trop éclatants services au pays pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Nous nous bornerons à remarquer que l'Opinion Nationale, en déclarant que les paysans ne sont bons qu'à nourrir et à protéger la patrie, pense comme un haut baron et parle absolument comme un aristocrate de la vieille roche. »

LE TIMES.

Le Times disait hier que si la Grèce veut jouer un rôle en Orient, il faut qu'elle développe rapidement sa prospérité intérieure et que, pour atteindre ce but, il faut premièrement qu'elle n'ait ni armée ni marine, car les dépenses nécessaires à l'entretien de la flotte et des troupes de terre ont pour effet de grever ses finances et de l'appauvrir.

« Point d'armée soit, répond au Times le journal des Debats, par l'organe de M. Weifs; il nous paraît, en effet, que la Grèce a plus besoin de gendarmes et de policemen que de soldats. Mais, quoiqu'en dise le Times, l'avenir de la Grèce est dans sa marine. La Grèce, si elle sait prendre en main vigoureusement ses destinées, si elle renonce à poursuivre ses chimères, telles que la conquête de Constantinople et l'extermination violente des musulmans, pour se saisir de ce que la nature a mis à sa portée, la Grèce est appelée à tenir honorablement sa place dans la Méditerranée. L'Angleterre, jalouse de toutes les marines du monde, peut s'en inquiéter. La France ne partage point ces frayeurs égoïstes et nous souhaitons que la Grèce voie enfin son avenir sérieux, là où il est. Qu'elle ait une bonne marine, peu de soldats et beaucoup de vaisseaux. Voilà le vœu que nous formons pour elle. »

LE SIÈCLE.

Nous empruntons à un article de M. Léon Plée, publiciste du Siècle, article intitulé : « la Pologne ne peut être abandonnée » les considérations suivantes : « La Pologne n'a pas eu de Victor-Emmanuel pour la mener au feu; elle n'a eu ni Samson ni Déborah. Pourquoi s'est-elle levée, pourquoi résiste-elle ? » Parce

qu'elle est soutenue par quelque chose de plus fort que les armées, par une force morale qu'on ne puise que dans l'action supérieure du droit.

« Vouloir matérialiser le monde au point d'en faire la proie de la violence et supprimer le Dieu des opprimés, c'est fausser l'histoire. »

L'Amérique de Washington a vaincu le colosse de l'Angleterre; La Grèce a reparu après mille ans; La Belgique n'a pas attendu plus de quinze ans pour braver toute l'Europe de 1815 et se faire libre;

L'Italie, qu'on appelait la terre des morts, est précisément la terre des vivants; La nationalité romaine, éteinte pendant des siècles, est proclamée;

Nicolas, ce czar qui rêvait la direction de l'Europe, est mort en pleine défaite; La liberté de conscience a vaincu le despotisme, disposant de toutes les armées de la chrétienté;

La Bastille n'est plus qu'un souvenir; Ceux qu'on appelait juifs, que l'on chassait, que l'on brûlait vifs, que l'on traînait dans toutes les ignominies de l'oppression, trônent dans le conseil des rois et reçoivent chez eux les empereurs.

« Comment les grands événements qui ont amené ces résultats ont-ils eu lieu? D'où est partie l'étincelle, qui a décidé la victoire? Et quand nous avons vu de nos yeux s'accomplir des faits qui semblaient plus difficiles que le rétablissement de la Pologne, pourquoi n'espérons-nous pas, sinon dans les puissances de ce monde, au moins dans la puissance inexplicable qui a jeté bas tant de tyrannies au moment où elles semblaient le plus solides! »

qu'elle est soutenue par quelque chose de plus fort que les armées, par une force morale qu'on ne puise que dans l'action supérieure du droit.

« Vouloir matérialiser le monde au point d'en faire la proie de la violence et supprimer le Dieu des opprimés, c'est fausser l'histoire. »

L'Amérique de Washington a vaincu le colosse de l'Angleterre; La Grèce a reparu après mille ans; La Belgique n'a pas attendu plus de quinze ans pour braver toute l'Europe de 1815 et se faire libre;

L'Italie, qu'on appelait la terre des morts, est précisément la terre des vivants; La nationalité romaine, éteinte pendant des siècles, est proclamée;

Nicolas, ce czar qui rêvait la direction de l'Europe, est mort en pleine défaite; La liberté de conscience a vaincu le despotisme, disposant de toutes les armées de la chrétienté;

La Bastille n'est plus qu'un souvenir; Ceux qu'on appelait juifs, que l'on chassait, que l'on brûlait vifs, que l'on traînait dans toutes les ignominies de l'oppression, trônent dans le conseil des rois et reçoivent chez eux les empereurs.

« Comment les grands événements qui ont amené ces résultats ont-ils eu lieu? D'où est partie l'étincelle, qui a décidé la victoire? Et quand nous avons vu de nos yeux s'accomplir des faits qui semblaient plus difficiles que le rétablissement de la Pologne, pourquoi n'espérons-nous pas, sinon dans les puissances de ce monde, au moins dans la puissance inexplicable qui a jeté bas tant de tyrannies au moment où elles semblaient le plus solides! »

L'OPINION NATIONALE.

La réponse de la Russie est arrivée, et les journaux bien informés s'évertuent à conjecturer ce qu'elle peut contenir.

Est-il besoin vraiment d'avoir sous les yeux la dépêche russe pour connaître la réponse de la Russie?

Est-ce que, depuis deux mois, Mourawieff ne la fait pas connaître tous les jours?

Aux demandes d'un meilleur traitement pour les Polonais, il répond à sa manière : il fusille, il fouette, il pend, il enterre les blessés vivants pêle mêle avec les morts. Est-ce que cette réponse n'est pas plus claire que les phrases du prince Gortschakoff?

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à un autre n° le compte-rendu des séances du Conseil d'arrondissement.

Nous apprenons que M. le Préfet a communiqué, officiellement, au Conseil d'arrondissement la nouvelle que la convention avec la Compagnie d'Orléans, portant concession, entre autres lignes, de l'embranchement de Cahors est devenue définitive, et qu'elle a été approuvée par un décret, signé par l'Empereur, et qui sera très-incessamment publié.

jours à des chanteurs de troisième ordre...

Inutile d'ajouter que le quintetto des vieillards et le grand chœur des soldats sont aussi toujours répétés, en telle sorte qu'on peut dire, sans exagération, qu'on entend deux fois l'opéra de Faust en une seule soirée!

Au surplus, cher Monsieur, sans parler de l'accueil enthousiaste fait à Madame Miolan, à Faure, et à M. Gounod, je puis vous prouver que ce n'est pas seulement à Covent-Garden que nos compatriotes sont en faveur, et je ne crois pas que ce puisse être le moment de parler pour eux de la Perfide Albion!

Un de nos acteurs de vaudevilles et de drames, les plus en renom, Fechter, le fameux Armand de la Dame aux Camélias, a eu un jour l'idée de s'essayer à Londres, en anglais bien entendu, dans les principaux rôles de Shakespeare, et il y a joué, surtout avec un grand succès les rôles d'Othello et de Hamlet. Il est depuis encore monté en grade; il s'est fait directeur du théâtre du Lyceum, et de plus le principal acteur de sa troupe, à Tout Seigneur, tout honneur! Il a fait traduire, réduire, et adapter au goût britannique le Bossu de Paul Féval, qui s'appelle ici (on n'a jamais su pourquoi!) Duke's motto, la devise du Duc; et je l'ai vu jouer, l'autre jour, ce fameux rôle de Lagardère avec un tel succès que j'assistais à la 49e représentation, qu'il y avait foule malgré une chaleur tropicale, et qu'on le rappelait après chaque scène. Rien ne plat du reste au public anglais comme ces grosses pièces de résistance légèrement épiquées, et Fechter qui l'a servi à souhait, fait avec lui excellent ménage!

L'exemple de Fechter devait trouver des imitateurs ou des imitatrices. Et voici qu'une de nos compatriotes, Mademoiselle Stella Colas dont les débuts ont eu à Paris et aux Français encore, quelque retentissement dans Mademoiselle de Belle-Isle, et que la Russie nous a enlevée depuis, s'est mise à venir aussi à Londres, à apprendre l'anglais en quelques semaines et qu'elle attire une foule immense à Princes Théâtre, dans la Juliette de Romeo, et que son nom est non-seulement dans toutes les bouches, mais sur les my-

Nous avons entretenu nos lecteurs de la division en trois zones du territoire français pour réglementer l'ouverture de la chasse.

Voici la circulaire adressée à ce sujet par M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets : Paris, le 4 juillet 1863.

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs années, l'administration s'est efforcée de ramener, autant que possible, à une date uniforme l'ouverture de la chasse dans les départements présentant des analogies de culture et de climat. L'expérience a, en effet, démontré que les ouvertures successives ont l'inconvénient d'appeler sur un même point les braconniers et un grand nombre de chasseurs étrangers au département où s'ouvre la chasse, et de causer ainsi une destruction considérable de gibier.

L'année dernière, on s'est appliqué déjà à faire adopter une date identique dans les départements d'une même zone, et ce mode de procéder, généralement approuvé par les chasseurs, a également satisfait aux intérêts agricoles qui souffraient de voir concentrer, sur chaque département, tour à tour, l'activité souvent dévastatrice d'une trop grande quantité de chasseur et de braconniers. Les heureux effets produits par l'essai de la mesure ayant justifié les prévisions de l'administration, il me paraît avantageux d'en prescrire de nouveau l'adoption, en lui donnant toutefois un caractère plus général et pourtant plus efficace.

J'ai, en conséquence, fait dresser le tableau ci-joint dans lequel figurent trois groupes de départements représentant chacun une zone de la France, et je désire qu'une date unique puisse être fixée pour l'ouverture de la chasse dans chacune des trois zones. D'après les renseignements recueillis sur l'état des récoltes, la date du 14 août me paraît pouvoir être avantageusement adoptée pour la première zone, le 29 du même mois pour la deuxième, et le 12 septembre pour la troisième et dernière. Vous voudrez donc bien me faire connaître votre opinion dans le plus bref délai possible, afin que je puisse indiquer la date d'ouverture qui répondra le mieux aux intérêts de chaque zone.

Vous remarquerez, Monsieur le préfet, que j'ai tenu compte, pour l'établissement des zones, des dates adoptées depuis plusieurs années pour chaque département; de sorte que cette classification, en faisant disparaître les inconvénients des ouvertures multipliées, n'apportera en définitive aucun changement notable dans les habitudes locales. Recevez, etc.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

P. BOUDET.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

PREMIÈRE ZONE

Départements de la frontière méridionale. Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

DEUXIÈME ZONE

Départements du Centre. Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aube, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-

riades d'omnibus qui se croisent du matin au soir dans Oxford Street.

Londres n'a jamais été plus brillant que je ne l'ai trouvé... Et jamais Hyde-Park et Kensington n'ont vu tant d'équipages princiers, tant de splendides Four in hand, et surtout un tel essaim d'amazones! Elles vont par groupes maintenant, par pelotons sur deux rang, et elles trouvent encore le moyen d'être presque toutes jolies, ce qui a lieu d'étonner quand on songe que leurs chevaux avertis, réguliers, de 11 heures à 3, ne sont que le commencement de leurs travaux d'Hercules!

Après la promenade à cheval de Hyde-Park, on rentre pour le Lunch d'abord, et pour s'occuper ensuite, tout aussitôt après, de sa toilette d'équipage; car il serait du plus mauvais goût de se montrer de 5 à 7 heures autrement qu'en voiture, et ce serait donner à penser qu'on en est réduit en n'ayant absolument que des chevaux de selle! On rentre à 7 heures; on dîne, on se fait coiffer, on s'habille en grande toilette pour aller, soit au théâtre de Sa Majesté, soit à Covent-Garden, et on en sort à minuit et demi pour aller à un ou deux bals où on walse jusqu'à jour!... Et pourtant à 11 heures il faut être à son poste à Hyde-Park et recommencer ainsi tous les jours que Dieu fait pendant deux ou trois mois!

Telle est, en cette saison multiple, et sans compter encore le chapitre non moins impérieux des emplettes, des visites, des dîners en ville (et des grands et petits levés) telle est, dis-je, à la lettre, l'existence de toutes les jeunes personnes de la Gentry et de la Nobility!... Et quoique nos élégantes Parisiennes soient assés, pour la plupart, douées d'une certaine dose d'énergie, je crois qu'il en est bien peu qui pourraient lutter avec elles et se soumettre, tant que dure l'été, à un régime aussi laborieux et aussi excessif!... Un touriste.

et Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, L. zère, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Nièvre, Oise, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

TROISIÈME ZONE

Départements de la frontière Nord, Est et Ouest.

Aisne, Ardennes, Côtes-du-Nord, Calvados, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Morbihan, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme.

Pour la première zone, la date est fixée au 14 août; pour la deuxième au 29 août et pour la troisième, au 12 septembre.

La session des conseils généraux doit s'ouvrir, dit-on, le lundi 24 août, dans tous les départements de l'empire.

On vient de publier l'Analyse des vœux des conseils généraux pour 1862. Il résulte de ce document, récemment publié, que soixante-dix-sept départements ont émis des vœux favorables à l'extension de leurs routes de terre de toutes classes, et que soixante départements se sont prononcés en faveur du développement et de l'amélioration des rivières ou canaux.

L'administration de la guerre a délivré, le 15 juillet, pour les garnisons de l'intérieur 15,000 congés semestriels. C'est ce qui a lieu tous les ans à pareille époque.

Le Moniteur publie la circulaire suivante que le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs :

Paris, le 16 juillet 1863.

Monsieur le Recteur,

Tous les ans, à l'époque des vacances, quatre ou cinq cents fonctionnaires croient utile de quitter leur résidence pour venir solliciter, dans les bureaux de l'administration centrale, l'avancement auquel ils pensent avoir droit. Pour beaucoup, ce voyage périodique est une charge dont ils ne sont pas seuls à supporter le poids, et qui constitue pour leurs familles un surcroît de difficultés et de soucis. Veuillez, Monsieur le Recteur, éclairer les fonctionnaires placés sous vos ordres sur leur véritable intérêt.

Rappelez-vous qu'en toute circonstance, ils peuvent s'adresser d'abord à vous, soit par l'intermédiaire de leur chef immédiat, soit même directement, et faire valoir leurs droits. La visite annuelle de MM. les inspecteurs généraux est une nouvelle occasion pour chacun de présenter et de soutenir verbalement ses titres, qui, de cette manière se trouvent soumis à une seconde instruction tout à fait indépendante de la première.

Si cette double instance et ces deux garanties de justice paraissent insuffisantes, les fonctionnaires ont encore pour leurs réclamations le recours au ministre, qui s'impose le devoir de prendre personnellement connaissance de toutes les lettres confidentielles qui lui sont adressées.

Enfin, après avoir épuisé ces trois appels, les fonctionnaires resteront libres de frapper à une porte qui ne leur sera jamais fermée; mais dites leur bien que ce sera avec peu de chance de faire changer un jugement qui reposera sur une triple instruction, et qu'aucune influence extrauniversitaire ne modifiera jamais. D'ailleurs, je compte bien continuer mon ancienne fonction d'inspecteur-général et aller sur place voir les hommes et toucher les choses.

Recommandez aussi à MM. les chefs de service placés sous votre direction de suivre toujours la voie hiérarchique. Les choses en iront mieux et n'en marcheront pas moins vite; car je vous prie, Monsieur le Recteur, de tenir, comme je le fais moi-même, votre travail à jour, du moins autant que la promptitude ne nuira pas à la maturité de l'examen, de sorte que votre portefeuille se trouve vide chaque soir, et qu'une réponse ait été faite ou une direction donnée pour toute affaire arrivée le matin.

Du haut en bas de l'échelle administrative nous sommes les serviteurs du public et de l'Etat, ne l'oublions jamais.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique,

V. DURUY.

Dimanche dernier, la Société de Secours mutuel de Cahors, s'est réunie, comme d'habitude, dans une salle de la Mairie pour, de là, se rendre en corps à la chapelle des Cloîtres, à la Cathédrale, où une Messe, devait être célébrée à leur intention. — Après la messe, M. Galand, chanoine, dans une courte allocution, a rappelé aux sociétaires, en termes éloquentes, le but de leur association, et en a fait ressortir tous les avantages. Les paroles

de ce digne prêtre, écoutées avec une attention soutenue, ont produit, nous n'en doutons point, tous les fruits qu'en attendait leur auteur. — La bénédiction a terminé cette cérémonie religieuse.

Un crime horrible de la plus affreuse sauvagerie a été commis avant hier par une mère sur son enfant:

La nommée N., originaire de Montpezat (Tarn-et-Garonne), domiciliée à Cahors, rue du Collège-Pellegrin, était séparée de son mari depuis quelque temps, pour des motifs dont nous ne voulons pas nous faire l'écho. Les voisins avaient remarqué que cette femme était enceinte; mais toutes les fois qu'on faisait, en sa présence, quelque allusion sur son état de grossesse, elle y répondait par des dénégations énergiques, et elle se prétendait atteinte d'hydropisie. Hier elle parut dans le voisinage complètement débarrassée, mais portant sur sa figure des traces visibles de souffrance. On soupçonna immédiatement qu'un crime avait été commis, et la police avertie se transporta, vers 6 heures du soir, au domicile de cette femme pour y faire une enquête et des perquisitions. Elle ne tarda pas à découvrir un placenta dans les lieux d'aisance, et quelques instants après elle trouva dans le fumier de la cave le cadavre d'un enfant nouveau-né, haché à menus morceaux.

La femme N. a été immédiatement arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt.

La fête votive de Laroque-des-Arcs avait attiré dimanche dernier tout ce qu'il y a de jeune et d'élégant dans notre ville: le bal a été très-animé, et si ce n'était un soufflet donné par une main gantée à un danseur mal appris, l'ordre le plus grand a présidé à cette fête:

Le thermomètre de M. Mandelli, à Cahors, marquait hier, à 3 heures de l'après-midi, 35° au-dessus de zéro.

Il est dans notre ville un gentil petit marchand d'allumettes qui a nom Pierrounet. Lundi soir, un fumeur lui donna un louis de 10 fr. croyant lui donner une pièce de 50 centimes: le soir venu, Pierrounet lit sa caisse, et facilement il s'aperçut de la méprise. Le lendemain il rendait la pièce d'or à son propriétaire. Cet acte de probité est digne d'éloges et fait le plus grand honneur à cet enfant qui a déjà des notions si exactes sur le bien et le tien.

La Compagnie d'Orléans vient de notifier à M. le Préfet le tableau de la marche des trains du chemin de fer d'Orléans pour le service d'été modifié, que la Compagnie est dans l'intention de mettre en vigueur, à partir du jour qui sera ultérieurement fixé de l'ouverture de la section de Périgueux à Agen.

Les personnes qui auraient intérêt à consulter ce tableau pourraient en prendre communication à la Préfecture, bureau des travaux publics.

On nous écrit de Vayrac:

Depuis quelques jours, la moisson est terminée; les blés qui avaient été très-beaux le printemps, ont souffert des orages des derniers jours de juin; mais le beau temps que nous avons eu depuis, a considérablement diminué l'avarie qu'a pu occasionner la pluie et si la récolte en blé n'est pas, comme on l'espérait, celle d'une année de grande abondance, elle est au moins plus avantageuse qu'année commune.

Les maïs sont d'une belle venue et ne souffrent pas encore l'effet de la sécheresse.

Le chanvre, qui fait le principal produit des riches terrains d'alluvion longeant la Dordogne, semé par un temps favorable sur les derniers jours du mois de mai, se montre en ce moment à hauteur d'homme et sous les plus belles apparences.

Les habitants de plusieurs cantons de la Corrèze qui font presque tous leurs approvisionnements en grains sur nos marchés y trouvent, en outre, les châtaignes et la pomme de terre dans les conditions les plus désirables.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 juillet 1863.

10 Versements dont 2 nouveaux. 4,176 »
4 Remboursements dont 1 pour solde. 839 07

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15; 2^e catégorie, 1^{er} 05.

Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95; 2^e catég., 85.

Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30; 2^e catégorie, 1^{er} 20.

Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25; 2^e catégorie 1^{er} 15.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Lettre de Sa Sainteté Pie IX

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ALEXANDRE II.

En reproduisant, d'après l'Europe, (de Francfort), la lettre de Sa Sainteté, nous devons mettre d'abord sous les yeux de nos lecteurs les explications dont elle la fait précéder:

L'Europe croit devoir prévenir ses lecteurs que l'important document dont, suivant ses habitudes, elle leur donne la primeur, a été traduit successivement de l'italien en français, et du français en russe; c'est de cette dernière langue que nous l'avons à notre tour traduit. Il se peut, par conséquent, que certaines expressions de la lettre de Pie IX aient perdu, soit de leur force, soit de leur élégance. Cet aveu était indispensable en tout état de choses; il l'était surtout après l'acharnement que, durant trois mois, on a mis, tant à Rome qu'à Saint-Petersbourg, à ensevelir dans le plus profond secret le texte de la lettre du Pape et la réponse qu'y a faite l'empereur Alexandre. Voici la lettre:

Majesté,

Notre Majesté ne doit pas s'étonner si, en face des graves désastres auxquels se trouve actuellement livré le royaume polonais et du vif intérêt que les peuples et les gouvernements prennent pour l'avenir de cette nation, nous, émus de tant de douleurs et de tant de maux, nous nous adressons directement à Votre Majesté, afin d'appeler sa bienveillante attention sur les causes principales des bouleversements actuels et d'avisier aux remèdes que nous jugeons les plus efficaces et les plus prompts pour rendre le calme et la tranquillité aux âmes polonaises, si profondément agitées par une lutte cruelle et obstinée. Cela nous est imposé par l'office du ministère apostolique, cela est exigé par notre amour pour la vaillante et généreuse nation polonaise, non moins que par l'intérêt-même que nous prenons pour votre Majesté et pour la prospérité et le repos de son empire.

Que Votre Majesté veuille donc permettre qu'avec la voix de la vérité et de la justice, éloignée de tout esprit mensonger et de tout intérêt humain et politique, nous lui fassions connaître sur quels faits se fondent les plaintes continuelles de cette malheureuse nation, et que nous lui renouvelions encore une fois nos prières et nos supplications, car nous serions bien malheureux à la pensée de paraître devant le tribunal inexorable de Dieu avec le remords de les avoir négligées.

Majesté, nous nous affligeons en nous rappelant qu'à peine le partage du royaume polonais fut décidé une forte opposition se leva dans les provinces annexées, à la pensée du préjudice que cela portait à la religion catholique.

Nous ne voulons pas entreprendre ici l'énumération lamentable des injures qu'on a prodiguées au clergé et aux fidèles des deux rites; il suffira que Votre Majesté dirige son attention sur les nombreux documents authentiques publiés de temps en temps sous la domination de ses prédécesseurs, et qui rappellent à chaque moment la confiscation des biens du clergé, la suppression de nombreux couvents et monastères des deux sexes, la promulgation des lois hostiles à l'autorité des évêques et à la discipline de l'Eglise, les menaces de châtiements sévères adressées aux propagateurs de la religion catholique, les efforts tentés pour obliger, même par la violence, des millions de Ruthènes à abandonner la foi de leurs pères, la séquestration de nombre d'églises catholiques, pour les donner comme propriété aux dissidents, l'obligation d'élever dans la religion d'Etat toute la génération issue de mariages mixtes, la défense de communiquer directement avec le Saint-Siège, enfin le nombre considérable de tant d'autres dispositions prises pour saper l'unité de l'Eglise catholique et pour jeter la perturbation dans les consciences des fidèles.

Toutes ces mesures prises pour la ruine de la religion catholique devaient paraître d'autant plus graves et intolérables aux yeux de l'Europe qui en a déploré le développement, et de la Pologne, qui en sentait tout le poids, que les conventions et les traités solennellement conclus par les prédécesseurs de Votre Majesté lors des partages successifs du royaume polonais, et particulièrement le traité de Varsovie, conclu le 18 septembre 1773, et celui de Grodno, stipulé le 13 juillet 1793, étaient conçus clairement et nettement. Dans ces deux traités, les souverains de la Russie déclarent solennellement, en prenant le gouvernement des provinces cédées à la Pologne que:

« Les catholiques romains des deux rites conserveraient en tout et partout leur position précédente, c'est-à-dire le libre exercice de leur culte, de leurs devoirs envers les églises et la possession des biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de passer sous la domination russe; le nouveau souverain donnant la promesse irrévocable pour lui et pour ses successeurs de conserver perpétuellement aux catholiques des deux rites la paisible possession des privilèges et biens de l'Eglise, le libre exercice de leur religion et de leurs devoirs, en un mot, tous les droits qui s'y rattachent; protestant enfin que ni le souverain ni ses successeurs n'exerceraient jamais aucun droit de souveraineté au préjudice de la religion catholique romaine des deux rites dans les provinces polonaises soumises à la domination russe. »

Si ces traités et d'autres semblables avaient été loyalement observés, Votre Majesté reconnaîtra que bien des maux auraient été épargnés et que peut-être la religion catholique dans la Pologne russe ne se trouverait pas maintenant dans une condition inférieure à celle où se trouvaient autrefois les provinces polonaises sous d'autres dominations.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si nos prédécesseurs, justement émus de la position d'une Eglise opprimée et tourmentée, contre la foi des traités publics, tirèrent souvent de ce grief l'argument de leurs plaintes et réclamations aux potentats de l'Europe.

Votre Majesté ne doit pas non plus ignorer que le Saint-Siège apostolique, en déplorant les afflictions de l'Epouse du Christ (l'Eglise catholique), est toujours prêt à accourir à son secours et à sa défense, soit en désapprouvant publiquement les actes de violence dont on use envers elle, soit en dénonçant au monde catholique les gémissements d'un peuple

forcé à abandonner sa religion, d'un suppli qu'on le laissât libre de vivre d'atholique; soit en publiant des documents affirmations réitérées de la justice et de la des réclamations et protestations pontificales est juste aussi de se rappeler que, tout en p pour la cause de l'Eglise, le Saint-Siège, tou guidé par des sentiments de douceur et de ch chrétiennes, n'a jamais manqué aux égards les p. délicats envers le gouvernement de Votre Majesté de ses augustes prédécesseurs, et il faut ajouter aussa que cette condescendance et cette longanimité ont parfois réussi à produire quelque admiration chez ceux qui ignoraient les motifs d'une conduite si réservée et si prudente, et cela au point même de compromettre l'affection et la soumission des Polonais pour la personne du Saint-Père.

La suite au prochain numéro.

Paris.

21 juillet.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil à St-Cloud, sous la présidence de S. M. l'Impératrice.

M. le marquis de Galliffet doit quitter Paris au premier jour et retourner au Mexique. Il sera porteur des distinctions et des promotions décernées par l'Empereur aux officiers et aux soldats de l'armée expéditionnaire.

L'Empereur est attendu pour le 14 août au camp de Chalons.

S'il fallait en croire une correspondance parisienne, on s'occuperait au ministère de l'intérieur d'une révision dans un sens libéral de la législation administrative sur la presse.

Pour extrait: A. Laytou.

Faits divers

On lit dans la Patrie:

D'une Société de Crédit

DES INDUSTRIES BREVETÉES.

Nos lecteurs se rappelleront que nous leur avons fait connaître, il y a quelque temps déjà, l'organisation qui se poursuivait alors d'une SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES.

Cette Société se constitue aujourd'hui et fait appel aux capitaux afin de réunir des ressources financières en rapport avec l'importance du but qu'elle se propose d'atteindre.

Nous ne voulons pas refaire ici l'histoire des déconvenues et des déceptions que les inventeurs rencontrent sur leurs pas. Qu'il nous suffise de dire qu'il sont forcés de combattre les préjugés des uns, l'incrédulité des autres, l'indifférence du plus grand nombre; qu'ils marchent le plus souvent au hasard, et qu'ils ne savent à quelle porte frapper pour trouver le conseil qui leur serait utile, l'argent dont ils auraient besoin. De là, en dehors de ces découvertes excentriques qu'aucuns efforts ne sauraient rendre viables, tant d'inventions sérieuses et utiles dont l'industrie profiterait, et qui, faute de direction et de crédit, ne franchissent même pas la période des premiers essais; de là le nombre exceptionnel de brevets qui, sur la masse considérable des inventions brevetées chaque année, deviennent réellement productifs.

La SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES se fonde dans la pensée de remédier à un état de choses d'autant plus regrettable qu'il serait à souhaiter que l'industrie nationale fût mise en possession de toutes les découvertes. de tous les progrès qui lui permettent, sous l'empire des nouveaux traités de commerce, de lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

La Société soumet, avant tout, à l'examen d'un comité composé d'hommes les plus compétents sous le rapport scientifique et industriel, toutes les affaires qui lui sont proposées. C'est seulement lorsque ce comité a consacré par son avis la valeur réelle d'une invention brevetée et constaté les chances lucratives de son exploitation, que la Société, ainsi protégée contre tout entraînement, contre toute illusion, procure, par son intervention, au détenteur du brevet, le crédit ou les capitaux qui lui sont nécessaires.

Mais si la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES vient ainsi en aide aux inventions nouvelles dont un examen préalable a constaté le mérite et que des conseils éclairés auront souvent fait entrer dans une voie plus pratique, elle remplira encore une autre mission.

Convaincue qu'un certain nombre d'industries brevetées, malgré leur situation déjà prospère, ne peuvent, faute de crédit ou de capitaux suffisants, élever leur production jusqu'au niveau qu'elles pourraient atteindre, la Société dont nous parlons favorisera, soit directement, soit indirectement, le développement de ces mêmes industries.

Tel est le double besoin auquel la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES doit répondre, quoique dans des limites nécessairement restreintes. Ne sera-ce rien, cependant, si,

grâce à elle, quelques inventions seulement de nature peut-être à enrichir les arts et les industries, ne meurent plus désormais obscurément; si, grâce à elle, d'autres inventions peuvent être exploitées dans un rapport plus exact avec leur importance; si, contribuant enfin à faire jouir les œuvres de l'intelligence d'une rémunération plus assurée, elle retient parmi nous ces inventeurs qui ne vont que trop souvent porter leurs découvertes à l'étranger, au grand détriment de nos intérêts? Rappelons ainsi les services que la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES peut rendre, c'est faire comprendre l'importance de la clientèle qu'elle doit rapidement grouper autour d'elle et l'avenir favorable qui se présente devant cette institution.

Comme cette société se réserve, en effet, une part dans les bénéfices des industries brevetées qui se constitueront ou se développeront sous son patronage, elle demeure ainsi associée à des affaires sérieusement étudiées, à des affaires de premier ordre qui promettent à ses intéressés de légitimes et réguliers revenus.

Quelles sources de fortunes considérables l'exploitation de certains brevets d'invention n'a-t-elle pas parfois ouvertes?

En voici, entre autres, quelques exemples :

- Le brevet de la machine à coudre rapporté à l'inventeur, M. Howe, pour une première période d'exploitation seulement, plus de 2,500,000 fr.
La machine de J. Heilmann, pour peigner les fibres textiles, a déjà donné des bénéfices nets de plus de 10,000,000
L'invention de Sorel, pour la galvanisation du fer, a rapporté bien au-delà de 12,000,000
C. Goodyear, avec les brevets relatifs au caoutchouc vulcanisé, s'est fait une fortune évaluée à 20,000,000
James Watt, avec les perfectionnements qu'il a apportés à la machine à vapeur, a acquis 64,000,000
Richard Arkwright, l'inventeur de la filature mécanique du coton, a gagné avec son merveilleux métier une fortune de 168,000,000

d'elle et l'avenir favorable qui se présente
En résumé, quand des sociétés de crédit se sont formées pour favoriser le développement et la circulation des valeurs mobilières et des titres fonciers, n'était-il pas désirable qu'une institution, encouragée dans sa fondation par les hommes les plus autorisés, vint en aide aux inventions utiles qui, elles aussi, font partie du domaine de la richesse nationale?

C'est à ce titre que la faveur publique encouragera la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES INDUSTRIES BREVETÉES.

SERONT PROPOSÉS POUR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- MM. le marquis DE BÉTHISY, ancien pair de France;
Eugène DECAMPS, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.
HERRER, maire-adjoint du 2e arrondissement, négociant;
A. PROVAÑCAL, négociant;
Le marquis de VALORI RUSTICHELLI, membre du conseil général de la Loire-Inférieure.

Directeur gérant :

M. Charles ZIMMERMANN, banquiers, 64, rue de la Chaussée-d'Antin.

La souscription est ouverte chez MM. JARRY, SUREAU, et Co, banquiers, 48, rue La Fayette; à Paris; — 12, rue Gentil, à Lyon; — 4, rue Venture, à Marseille; — à Bruxelles, chez M. Crabbe, 52, rue Neuve.

On verse 100 francs par action en souscrivant, et 25 francs à la clôture de la souscription.

Les titres au porteur et les coupons échus le 1er juillet sont acceptés comme espèces, les titres au cours du jour de leur réception.

Le Traité des maladies des femmes et des jeunes filles, par le docteur Landry, est écrit pour les personnes étrangères à la médecine. Il s'adresse aux femmes du monde et aux mères de famille, qui trouveront là les plus utiles renseignements. 4 volume avec figures gravées sur bois, 5 fr. et 6 fr. par la poste. Chez Jules Masson, éditeur, 26, rue de l'ancienne Comédie, à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 juillet 1863.

Table with 4 columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100.

21 juillet.

Table with 4 columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100.

22 juillet.

Table with 4 columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

DE LA 2e QUINZAINE DE JUIN.

Table with 4 columns: Hectolitre, le quintal métrique. Rows for Froment, Méteil, Seigle, Orge, Sarrasin, Maïs, Avoine, Haricots.

PAIN (prix moyen).

1re qualité, 0f 34; 2e qualité, 0f 30; 3e qualité, 0f 28

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2e quinzaine de juin.

Table with 4 columns: Amenés, Vendus, Poids moyen, Prix moyen du kilogramme. Rows for Bœufs, Veaux, Moutons, Porcs.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1f 40; Vache 0f 90; Veau 1f 25; Mouton, 1f 20; Porc, 1f 40.

Table for VILLE DE CAHORS. Marché aux grains. Columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, Prix moyen de l'hectolitre, Poids moyen de l'hectolitre. Rows for Froment, Maïs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
18 juillet. Bertal (Jean), rue Mordaigne.
19 — Fillières (Albert), naturel, St-Georges.
20 — David (Jeanne), rue Brives.
20 — Delmas (Justine-Adéline).
21 — Bonneville (Jeanne), Coin-de-Lastie.
Mariages.
20 — Cammas (Antoine), cordonnier, et Levi-gnac (Marie-Anne), modiste, de Cahors.
21 — Dussan (Etienne), employé des ponts et chaussées, et Lesgard (Jeanne), blanchisseuse de dentelles, de Cahors.
Décès.
48 — Blondelle (Opportune), 82 ans, sans profession, rue de la Mairie.
19 — Pasquet (Pierre), gendarme en retraite, 49 ans, rue St-James.
20 — Lafargue (Marie), sans prof., 64 ans, à la Citadelle.
20 — Carla (Marie-Angéline-Pétronille), sans prof., 17 ans, rue St-Laurent.
21 — Chainet (Jeanne-Mathilde-Marie-Lubin), 40 mois, rue Bousquet.
21 — Lamelle (Paul-Antoine), 4 ans, rue de la Liberté.

L'abonnement à tous les journaux se paie par-avant. Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. Les frais de recouvrement seront à leur charge.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de St-Géry.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 5, de St-Géry à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune de Saint-Géry.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la Commune de St-Géry donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 5, de St-Géry à Montpezat, comprise sur le territoire de la commune de St-Géry, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie d'Arcambal, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 23 au 31 juillet mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de St-Géry, le 23 juillet mil huit cent soixante-trois. Le Maire, Signé : DESPLAT.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune d'Esclauzels.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 5, de St-Géry à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune d'Esclauzels.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune d'Esclauzels donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 5, de St-Géry à Montpezat, comprise sur le territoire de la commune d'Esclauzels, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie d'Esclauzels, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 23 au 31 juillet mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie d'Esclauzels, le 23 juillet mil huit cent soixante-trois. Le Maire, Signé : LUFFAU.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune d'Arcambal.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 5, de St-Géry à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune d'Arcambal.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de commune d'Arcambal donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 5, de St-Géry à Montpezat, comprise sur le territoire de la commune d'Arcambal, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie d'Arcambal, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 23 au 31 juillet mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie d'Arcambal, le 23 juillet mil huit cent soixante-trois. Le Maire, Signé : CÉLARIÉ.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Cazillac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire, de 2e classe, n° 7, de Cazillac à Sarrazac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Cazillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2e classe, numéro 7, de Cazillac à Sarrazac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie de Cazillac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Cazillac, le 19 juillet mil huit cent soixante-trois. Le Maire, Signé : RIVASSOU.

Librairie ecclésiastique, de piété et d'éducation J.-U. CALMETTE, à Cahors. Portrait-carte photographié De Monseigneur PESCHOU, Evêque de Cahors. Prix : 1 Fr. — (ENVOI FRANCO) — Albums photographiques, depuis 3 fr.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire.....5 fr.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Le calme les irritations et donne de l'embonpoint. Agn d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

Eaux MINÉRALES DE MIERS Par GRANAT (Lot). Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'Ecole de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est lésée en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale. Union médicale.) DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRG et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

TAPISSERIE ET PÂSSEMENTERIE RIVIÈRE à Cahors, rue de la Préfecture, n° 9 Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable. Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'amen-blement qu'on voudra bien lui faire. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 3e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil uro-génital, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de 314 FIGURES D'ANATOMIE par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; 2e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison; impuissance, stérilité. Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Passon, libraire, 20, rue de l'ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires. A l'usage de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

POUDRES EL PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, maux de tête, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et Co, Oxford Street, 336, Paris, ph. rue Palestro, 29; — à Cahors, VINEL, pharmacien.